



Au sujet du dossier auto ecole

Par **nini82**, le **26/01/2010** à **15:17**

Bonjour,

je voulais avoir vos avis sur mon histoire suivante:Voilà il y a 9 ans presque 10, que j'ai passé mon code, puis débutée des heures de conduites, malheureusement, je n'ai pas pu continuer mes leçons de conduites pour des soucis de finances! J'ai bien eu mon code, j'ai saisi que maintenant il n'est plus valide depuis très longtemps. J'ai quitté l'auto école et une grosse erreur de ma part c'est que je n'ai pas réglé la totalité de mes heures effectuées, et du côté de l'auto école je n'ai eu aucune lettre de relance, aucune nouvelles, jamais. bref, là je voudrais me relancer à passer mon code... mais dans une autre auto école, mais ces derniers m'ont demandé si j'avais déjà un dossier ailleurs, et me demande mon dossier, j'ai écrit plusieurs lettres à l'auto école en question pour qu'il me renvoie le dossier, mais aucune nouvelle.

Est-ce que vous pensez qu'au bout d'un certain nombre d'années, le dossier n'est plus valable, je sais que lorsque je vais me renseigner dans une auto-école pour retirer un dossier, on me demande si j'ai déjà été inscrite ailleurs, mais le problème en est ainsi! Est-ce que la préfecture a le dossier?? Est-ce que passé un certain nombre d'années, ils n'auraient aucune trace du dossier (Archivé).

J'espère que je me suis bien faite comprendre, merci beaucoup de m'aider. merci pour vos réponses.